Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_152-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-152

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 46
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Convention de mise à disposition de la déchèterie de Plestin-Les-Grèves durant les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Lanmeur

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°9 "Accompagner les initiatives écologiquement et socialement responsables"

Rapporteur : Christine Prigent

Dans le cadre des travaux de mise en conformité réglementaire de la déchèterie de Lanmeur, qui ont débuté le 4 mai 2026 pour une durée d'environ 1 an, un accord a été conclu avec Lannion Trégor Communauté pour permettre l'utilisation, de façon provisoire, de la déchèterie de Plestin-Les-Grèves pour les habitants et professionnels du territoire, en particulier les usagers limitrophes de la commune de Plestin-les-Grèves.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_152-DE

Morlaix Communauté s'engage à participer financièrement aux dépenses de fonctionnement induites par cet usage exceptionnel, selon les modalités suivantes : dès que les tonnages constatés sur la déchèterie de Plestin seront en hausse de 10 % par rapport à la moyenne des trois dernières années, Morlaix Communauté participera aux frais de fonctionnement pris en charge par Lannion Trégor Communauté. Ces frais de fonctionnement seront établis au réel. A l'issue d'une année de fonctionnement, Lannion Trégor Communauté émettra un titre de recettes si les conditions précédentes sont réunies.

La convention est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Transitions - Energie - Eau - Déchets - Biodiversité du 8 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention de mise à disposition de la déchèterie de Plestin-Les-Grèves durant les travaux de mise en conformité de la déchèterie de Lanmeur,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot